



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 8 juillet 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence 3 des Sciences de la Terre** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 (semestre 5, semestre 6 et session de rattrapage) :

Président : Christophe DURLET

Membres :

Emmanuelle VENNIN

Pierre PELLENARD

Pierre-Yves COLLIN

Amélie QUIQUEREZ

Fabrice MONNA

Thomas SAUCEDE

Philippe AMIOTTE-SUCHET

Emmanuel FARA

Olivier MATHIEU

Article 2:

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 04/12/2025

Le Directeur de l'UFR,

Bruno FAIVRE